Délibération n° 2026_09_10

# MAIRIE DE RUFFEC

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**● SEANCE DU MERCREDI 2 SEPTEMBRE 2026 ●**

| | |
|---|---|
| Membres en exercice | 23 |
| Membres présents | 19 |
| Membres ayant donné pouvoir | 2 |
| Membres ayant délibéré | 21 |
| Date de la convocation | 17/08/2026 |
| Date d'affichage de la convocation | 25/08/2026 |

**PRESENTS :** M. Thierry BASTIER, M. Jean-Paul FORT, M. Jean-Pierre CHARDONNET, Mme Valérie DUBOIS, M. Guy PELLADEAUD, Mme Laetitia PELLADEAUD-AVIGNON, Mme Nicole GAYOUX, M. Pascal NOURRI, M. Didier MOINEAU, Mme Pascale BETIN, Mme Catherine SENNAVOINE, M. Hervé JAMBARD, Mme Sabrina BOUYER, M. Louis Pacault, M. Pierre BARBARIT, M. Marc GRANGIER, M. Julien GENDREAU, Mme Emmanuelle BOURGUIGNON et M. Alexandre RAGUET

**POUVOIRS :** Mme Nina BASTIER en faveur de M. Thierry BASTIER et Mme Aurélie SARRAZIN en faveur de M. Jean-Paul FORT

**ABSENTS :** Mme Sandie MERLE et M. Pascal HENRY.

est désigné **secrétaire de séance**. M. Pierre BARBARIT

## APPROBATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION FEDER : DESIMPERMEABILISATION RUE JEAN JAURES ET BOUCHY 1

Le Conseil Municipal,

Vu le règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes applicables au Fonds européen de développement régional (FEDER), au Fonds social européen plus (FSE+), au Fonds de cohésion, au Fonds pour une transition juste (FTJ) et au Fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture (FEAMPA),
Vu le règlement (UE) 2021/2058 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 relatif au Fonds européen et de développement régional et au Fonds de cohésion
Vu le programme FEDER-FSE+-FTJ 2021-2027 de la Région Nouvelle-Aquitaine autorité de gestion des fonds européens, et notamment son objectif spécifique 2.4 relatif à l'adaptation au changement climatique et à la résilience des territoires,
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29 et L. 2311-7 relatifs aux compétences du Conseil Municipal en matière d'investissement et de sollicitation de financements extérieurs,
Vu la loi N°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi Climat et Résilience),

Accusé de réception en préfecture
016-211601410-20260902-2026_09_10-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026

**DECIDE A L'UNANIMITE**

**ARTICLE 1 :** Approuve le plan de financement de l'aire de stationnement paysagère Bouchy tel que présenté.

**ARTICLE 2 :** Approuve le plan de financement de la réhabilitation de la rue Jean Jaurès tel que présenté.

**ARTICLE 3 :** Approuve le plan de financement de désimperméabilisation de Bouchy et de la rue Jean Jaurès tels que présenté pour la demande de subvention FEDER.

**ARTICLE 3 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer la demande de subvention FEDER correspondante.

**ARTICLE 4 :** Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à modifier le plan de financement et, le cas échéant, les demandes de subvention, tout en restant dans l'enveloppe globale en dépenses et recettes, avec une marge d'adaptation de cette enveloppe de plus ou moins 20% en fonction de l'évolution des estimatifs.

**ARTICLE 5 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.

**ARTICLE 6 :** La présente délibération sera publiée sur le site Internet de la Commune et ampliation en sera adressée au contrôle de légalité et au Comptable Public.

Publié et transmise au
Contrôle de légalité le : 04/09/2026

Pour copie conforme
Le Maire.

Thierry BASTIER

MAIRIE DE RUFFEC (Charente)

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire de Ruffec ou contentieux auprès du tribunal administratif de Poitiers (86) dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*



Accusé de réception en préfecture
016-211602925-20260902-2026_09_10-DE
Date de réception préfecture : 04/09/2026